

TAXE D'APPRENTISSAGE

Madame, Monsieur, Cher partenaire,

Avant le 1^{er} mars, vous devez faire un choix d'affectation de votre « impôt » taxe d'apprentissage.

Aujourd'hui le Lycée St Joseph ne peut plus compter sur sa seule réputation.

L'évolution de la législation concernant la taxe d'apprentissage rend d'autant plus indispensable votre soutien à notre Établissement pour maintenir un niveau de qualité de formation dans les domaines professionnels et techniques.

En effet, le Lycée St Joseph comporte 3 voies d'enseignement, à savoir, Générale, Technologique et Professionnelle.

Il rassemble les métiers de l'industrie, du numérique, de la climatisation et des énergies renouvelables.

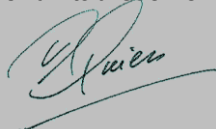
Le Lycée St Joseph, a eu encore une fois cette année, d'excellents résultats au Baccalauréat !

99 % de réussite toutes filières confondues !

En nous affectant la taxe, vous contribuerez à la poursuite de l'effort indispensable d'équipements de nos établissements.

Nous vous en remercions sincèrement et vous exprimons notre reconnaissance.

David QUIEN
Chef d'Établissement



En versant votre taxe d'apprentissage, vous désignez un bénéficiaire pour le hors quota et un bénéficiaire quota (apprentissage).

Barème Hors Quota

LYCEE St JOSEPH

1, Route des Missionnaires

64240 Hasparren

Quota

Nous vous conseillons pour l'Enseignement Catholique :

Le CFA ASPECT Aquitaine

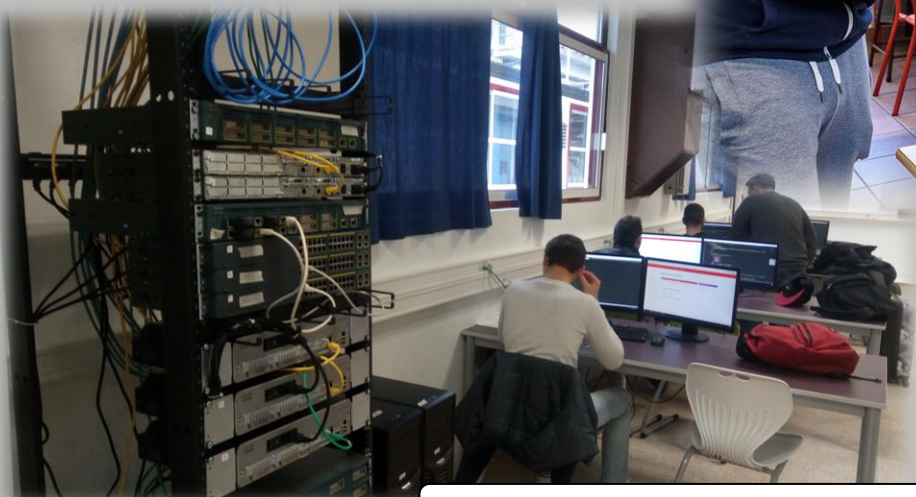
www.aspect-aquitaine.fr



Centre d'usinage 4 axes



Chalet autonome en Energies renouvelables



Serveurs de la filière Systèmes Numériques